



Couteau suisse, la police ?

09/01/2025 09 h 10



Source : Shop Police



Éléonore Moreau

Journaliste à l'affût de l'actualité de tous genres dès son plus jeune âge, probablement destinée à une carrière de chroniqueuse ou de politicienne

Avec une hausse marquée des interventions policières dans la province, le gouvernement minoritaire de L'Avenir Libéral a proposé un projet de loi visant à actualiser la formation des policiers et à instituer le Fonds d'accompagnement en déontologie policière.

Le désir de mieux former les policiers et de leur fournir une aide psychologique préoccupe depuis quelques temps. Cela fait suite à de nombreuses protestations et constatations comme celle du nombre de décès survenus au cours d'interventions policières. Depuis 2016, 25 personnes en sont décédées, selon le Bureau du coroner du Québec. De nombreuses protestations ont fait surface et la volonté d'action a pris de l'ampleur.

La mise en place de nouvelles formations des policiers dans l'ensemble de la province n'est donc pas une surprise de la part du gouvernement Lévesque. Il souhaite notamment que les mesures supplémentaires s'attaquent à la discrimination, l'usage de la force, l'itinérance, la toxicomanie, la violence conjugale et familiale ainsi que l'enjeu que représente la santé mentale. Par exemple, en 2018, la Sûreté du Québec dénombrait 16 421 interventions en santé mentale. En 2023, elle en comptait jusqu'à 23 766.

Mieux équipés, les policiers pourront agir rapidement et en toute sécurité, selon ce que veut le projet de loi en cours. L'efficacité des mesures pourrait ainsi être observée. En effet, le projet de loi préconise un rapport effectué aux cinq ans auprès de la Commission de formation et de recherche de l'École nationale de police du Québec.

De plus, le Fonds d'accompagnement en déontologie policière est sous la responsabilité de la ministre de la Sécurité publique. Elle s'assurera que le fonds finance les organismes qui offrent un service d'accompagnement gratuit dans le processus de dépôt d'une plainte au Commissaire à la déontologie policière.

Le mandat des policiers les engage à offrir des services dans quatre catégories d'activités : la gendarmerie, les enquêtes, les mesures d'urgence et les services de soutien. Ces formations ainsi proposées permettraient l'amélioration de leurs compétences selon le gouvernement.